

Khosateng

Une nouvelle école au Tibet



**BON DE SOUTIEN
2007**



A retourner à :

Association KHOSATENG

21, rue des Vignes – 51 700 VILLERS sous CHATILLON
FRANCE

Tous les dons et parrainages font l'objet d'une déduction fiscale. Le justificatif sera envoyé automatiquement en début d'année.

Mr, Mme, Mlle :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tel :

e-mail :

Je soutiens les projets de l'association par :

- Mon adhésion pour l'année 2007
 - Individuelle 20 €
 - Couple 30 €
 - Etudiant / Dem. d'emploi 10 €
- Mon parrainage (incluant l'adhésion annuelle)
 - Parrain 10 €/ mois
 - Bienfaiteur 20 €/ mois
 - Autre montant (préciser) : _____ €/ mois
- Un don ponctuel de : €

Si vous choisissez le parrainage, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous.
Je souhaite que mon premier prélèvement soit effectué après le 10 du mois de 2007.

Date :

Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Merci de compléter le document ci-dessous et de nous le retourner signé, en y joignant un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'Association Khosateng. En cas de litiges sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'association Khosateng.

Nom – Prénom

Adresse

Ville Code Postal

N° d'émetteur national : **441745**
Ref : **DK. 441745.06043.33136341**
Association Khosateng
21, rue des Vignes
51 700 Villers sous Chatillon

Désignation du compte à débiter

Code Etablissement	Code Guichet	Numéro du compte	Clé
□□□□	□□□□	□□□□□□□□□□	□□

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès de l'association bénéficiaire dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Liberté.

Date :

Signature :